

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 11:25
À: anik.dorval@education.gouv.qc.ca
Cc: Stéphane Marsolais; Kathy Bernier-Roy
Objet: ACL Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge
Pièces jointes: ACL_Vespasienne_signé.pdf

Bonjour Anik,

Le ministre a signé un nouvel avis de classement que je vous transmets pour inscription au registre foncier.

Comme convenu, le document vous est également transmis en format papier par messagerie prioritaire à votre bureau de l'édifice Marie-Guyart.

Voici quelques informations concernant ce nouveau classement :

Avis de classement de la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge

Date de signature par le ministre : 6 mars 2026

Lot visé : 3 461 856

Circonscription foncière : Shawinigan

Propriétaire visé: Ville de Shawinigan

Il est à noter qu'au moment de l'avis d'intention de classement, cet immeuble se nommait vespasienne du parc Saint-Marc.

Merci à l'avance !

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 18 décembre 2025 16:35
À: Lavoie Jean
Objet: Avis technique - vespasienne
Pièces jointes: FICHE 54461_AICL_vespasienne_Parc-Saint-Marc-rev.docx; AICL-Vespasienne Saint-Marc.pdf

Bonjour Jean,

Je souhaiterais obtenir un avis technique de la Commission sur la désignation du bien suivant, pour lequel le ministre a signé un avis d'intention de classement, soit la vespasienne du parc Saint-Marc. Tu trouveras ci-joint l'avis d'intention de classement ainsi que la fiche d'information qui avait été préparée pour les autorités.

Je te partage aussi le lien vers la fiche du RPCQ : <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=204176&type=bien>

Je te souhaite de Joyeuses Fêtes !

À+

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE
AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	☐ Pour information	☒ Pour approbation / signature
	☐ Pour rencontre ministre	☐ Pour rencontre sous-ministre

No de la RAM :	54461
Nom du requérant :	Bruno Boisvert, directeur
Objet :	Vespasienne du parc Saint-Marc - signature de l'avis d'intention de classement

Raison pour laquelle cette fiche est présentée aux autorités et ce qui leur est demandé

L'objectif de cette fiche est de permettre au ministre d'émettre un avis d'intention de classement visant la vespasienne du parc Saint-Marc et de signer les documents à cet effet, le cas échéant.

Faits saillants / Historique du dossier

- La Loi sur le patrimoine culturel (LPC) donne au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de classer des biens patrimoniaux (sites, immeubles, objets, documents). Ce processus se fait en deux temps. Le ministre doit d'abord signer et transmettre un avis d'intention de classement qui est valide pour une durée maximale d'un an. À l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de cet avis d'intention et après avoir obtenu l'avis du Conseil du patrimoine culturel, le ministre peut ensuite signer un avis de classement.
- La vespasienne du parc Saint-Marc appartient à la Ville de Shawinigan. Cette dernière a exploité le bien jusqu'en 2023 comme pavillon des baigneurs de la piscine du parc actuel, soit le parc Antoine-St-Onge.
- 2 avril 2025 : le Ministère reçoit l'avis public de demande de permis de démolition de la part de la Ville de Shawinigan, puisqu'elle est en disposition finale de traitement des permis de démolition.
- 11 avril 2025 : le Ministère appelle, puis transmet une lettre à la Ville de Shawinigan afin de l'encourager à poursuivre l'exploration des solutions alternatives à la démolition par une meilleure compréhension de l'intérêt patrimonial et de l'état du bien.
- Le Ministère réalise une évaluation patrimoniale préliminaire, sans pouvoir accéder à l'intérieur du bâtiment, et conclut que l'immeuble est susceptible de présenter un intérêt patrimonial.
- 2 mai 2025 : le Ministère reçoit une proposition de classement pour la vespasienne du parc Saint-Marc.
- Le 14 mai 2025 : Action Patrimoine transmet une demande de révision de la décision à la Ville.
- Le 15 mai 2025 : à l'issue du délai de 30 jours permettant à toute personne de signifier son opposition à la décision du comité de démolition, le conseil municipal de la Ville de Shawinigan décide en plénière de poursuivre le processus d'émission d'un permis de démolition. Le Ministère est informé de la décision par courriel le soir même.
- Le 15 mai 2025 : le ministre de la Culture et des Communications prend une ordonnance pour que les démarches de démolition soient arrêtées pendant 30 jours. Ce délai vise alors à permettre au Ministère de compléter son évaluation patrimoniale et d'obtenir plus d'informations sur l'état physique de l'immeuble. L'ordonnance est signifiée à la Ville le lendemain.
- Le 20 mai 2025, le Ministère visite la vespasienne et complète par la suite l'évaluation patrimoniale et conclut que la vespasienne du parc Saint-Marc présente un intérêt patrimonial à l'échelle du Québec.
- L'ordonnance prise par le ministre le 15 mai 2025 arrivera à échéance le 15 juin prochain.

Analyse / Problématique / Enjeux

Description du bien :

La vespasienne du parc Saint-Marc est un bâtiment de style paquebot (streamline) conçu en 1938 et érigé en 1939 et 1940. La vespasienne est implantée à proximité de la piscine qu'elle dessert et de terrains sportifs dans le parc Saint-Marc (aujourd'hui le parc Antoine-St-Onge), dans la ville de Shawinigan.

Intérêt patrimonial :

La vespasienne du parc Saint-Marc présente un intérêt patrimonial à l'échelle du Québec en regard de ses valeurs historiques et architecturales :

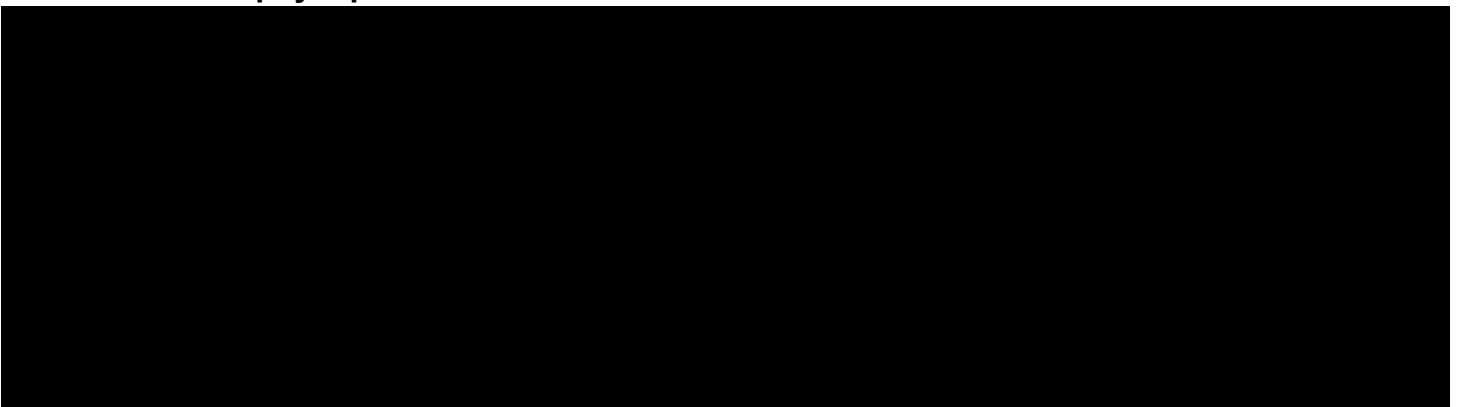
- Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style paquebot (*streamline*), une interprétation internationale de l'Art déco.
- L'immeuble évoque la réponse des milieux municipaux qui, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, ont mis sur pied des programmes de travaux publics pour venir en aide aux chômeurs pendant la crise économique des années 1930. C'est dans ce contexte que ce pavillon est construit et aménagé pour servir les baigneuses et baigneurs du parc Saint-Marc, aujourd'hui le parc Antoine-St-Onge.
- La vespasienne illustre également l'émergence de la piscine comme infrastructure de salubrité publique, de sports et de loisirs dans les municipalités du Québec. Elle est ainsi un témoin significatif de la mise en place d'un premier réseau d'équipements récréatifs et sportifs au service des citoyennes et citoyens.
- À l'intérieur, la vespasienne préserve plusieurs éléments caractéristiques d'origine qui témoignent de sa fonction de pavillon des baigneurs et du vocabulaire architectural distinctif qui fut développé. Parmi ces composantes, notons le dégagement sur deux étages des vestiaires et la lisibilité des ouvertures d'origine, qui donnent l'impression au visiteur de se trouver à l'intérieur d'un navire. Le vocabulaire formel des portes et fenêtres, les escaliers latéraux menant du rez-de-chaussée à l'étage, les mains courantes et garde-corps contribuent à l'esprit du lieu. Enfin, la texture granulaire des enduits, le traitement arrondi des coins aux ouvertures et aux cloisons, participent à la qualité des finis. Le caractère sobre de cette décoration intérieure participe, au même titre que celui des extérieurs, à la modernité de ce bâtiment dont le style paquebot est cohérent avec sa fonction de pavillon des baigneurs.

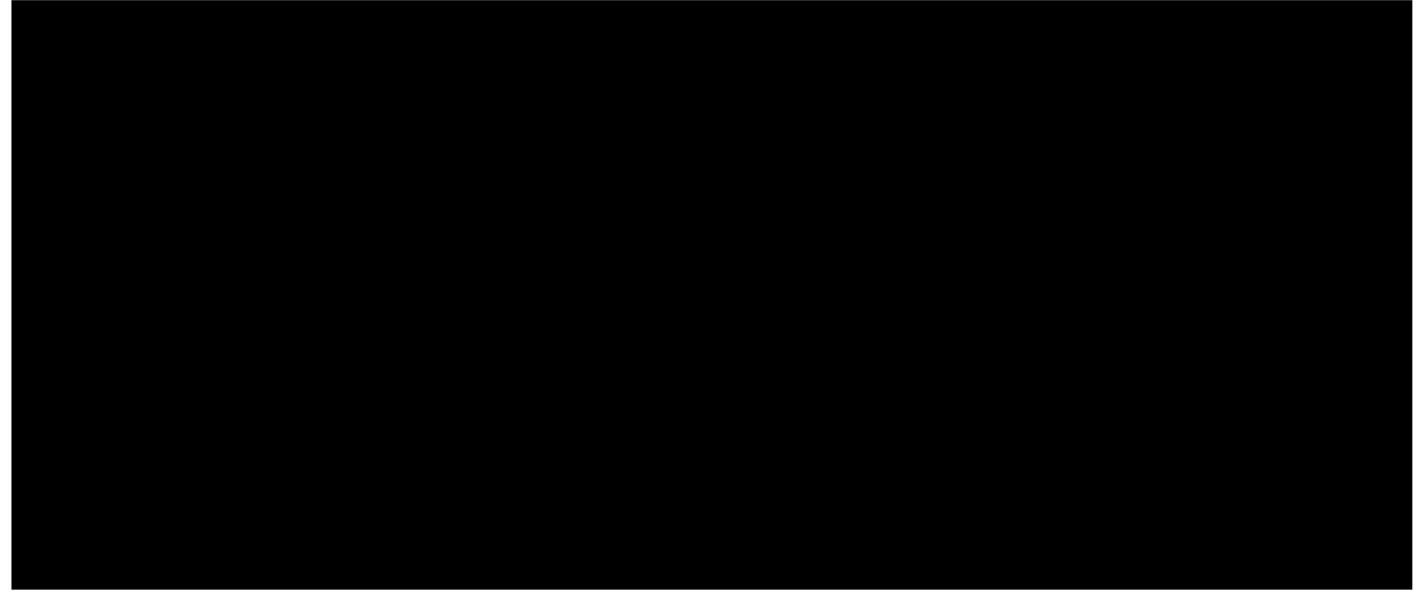
Pour plus de détails, consulter l'avis d'intention de classement, les motifs de la catégorisation et les photos en annexes à la présente fiche. À noter que, d'ici au classement, le Ministère pourra évaluer la pertinence de circonscrire encore davantage les éléments caractéristiques à conserver, en collaboration avec la Ville de Shawinigan. Ce travail permettra de concilier les objectifs de conservation du patrimoine et à ceux inhérents à la réhabilitation de l'immeuble.

Position des parties prenantes :

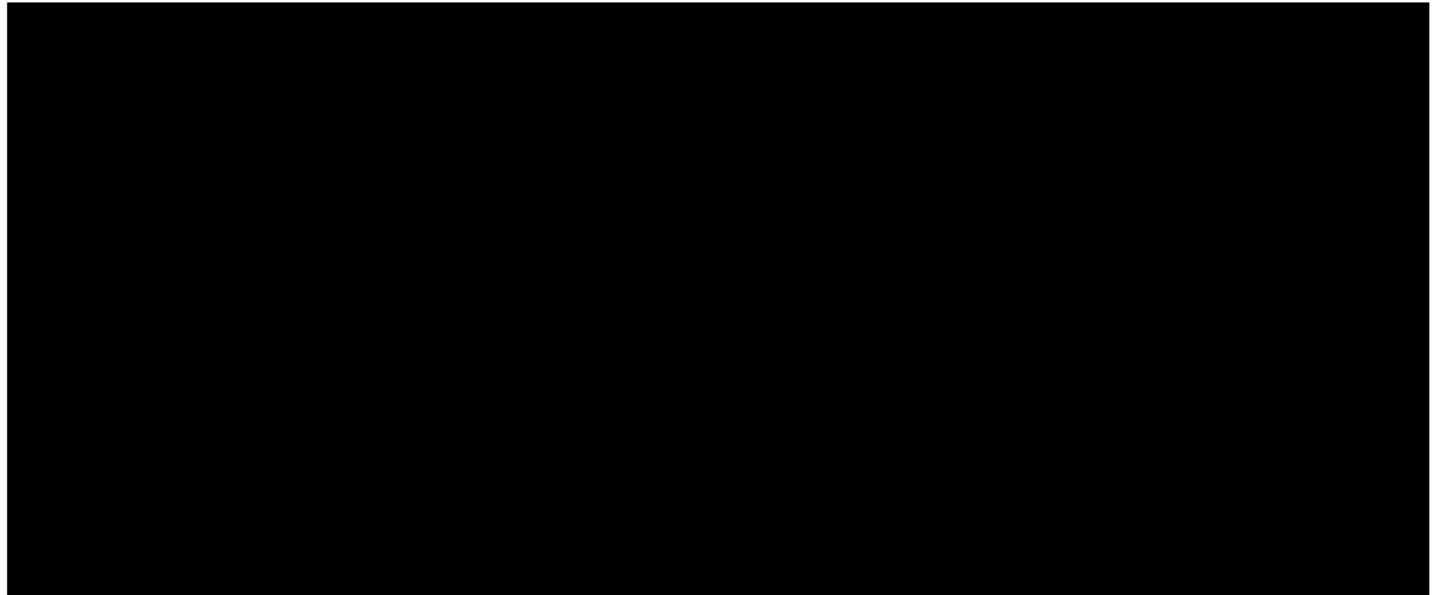
- Ville de Shawinigan : elle souhaite démolir la vespasienne du parc Saint-Marc, vraisemblablement en vue de la remplacer par un nouveau pavillon.
 - Plusieurs immeubles présentant un intérêt patrimonial ont été démolis ou pourraient l'être prochainement à Shawinigan, dont des propriétés municipales. Parmi ceux-ci on compte le cinéma Roxy (démoli), la gare du Canadien Pacifique (citée, menacée) et le poste d'accueil de l'ancienne usine de pâte et papier Laurentides, le « Punch », un immeuble inventorié menacé par un projet de développement.
 - Le 7 mai 2025, le Ministère a également reçu un avis public de demande de permis de démolition pour l'église Saint-Bernard, dont la valeur patrimoniale est considérée supérieure par la municipalité.
- Citoyens et groupes d'intérêt : des lettres d'opinion ont été publiées dans les journaux et 21 citoyens ont utilisé les dispositifs leur permettant d'exprimer leur opposition à la démolition de la vespasienne en amont de la séance publique du comité de démolition.
 - Le nombre d'oppositions est important par rapport à ceux constatés dans des cas comparables connus du Ministère.
 - Une proposition de classement a également été transmise au Ministère pour la vespasienne.
 - Action Patrimoine a également transmis une communication pour s'opposer à la démolition de la vespasienne. Le Ministère ne sait pas si d'autres oppositions ont été formulées pendant le délai de 30 jours alloué pour contester la décision du comité de démolition.

Contexte et état physique :





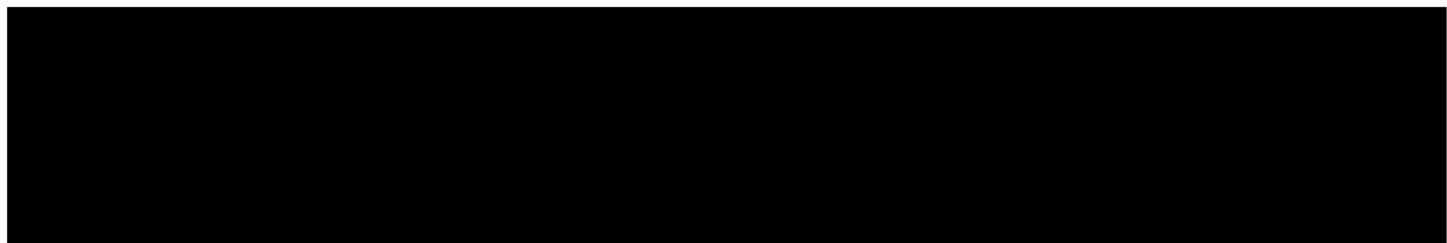
Analyses réalisées dans le cadre de l'ordonnance



- La visite du Ministère a permis de confirmer que la structure de béton armé doit faire l'objet de réparations. La visite a également permis de constater que l'étanchéité du bâtiment est défaillante. Les infiltrations d'eau devront être corrigées dans les meilleurs délais afin de ne pas entraîner la dégradation accélérée du bâtiment.
- La visite a également permis d'identifier avec précision les éléments caractéristiques qui incarnent la valeur patrimoniale de la vespasienne. La catégorisation et l'avis d'intention de classement tiennent ainsi compte de la nature des interventions qui sont nécessaires pour la réhabilitation du bien et le maintien de ses fonctions.



Aspects financiers (si applicable)



Rappelons toutefois que le Ministère a rencontré la Ville de Shawinigan à plusieurs reprises entre 2021 et 2025, afin de rappeler que des sommes étaient toujours disponibles pour assurer la restauration patrimoniale de biens de propriété municipale et privée via son Programme de soutien au milieu municipal en patrimonial immobilier (PSMMPI) au volet 1a et 1b (DAF 535087 et 535090). La vespasienne aurait été admissible à l'entente Ville-MCC au PSMMPI volet 1b. Une somme de 1,5 M\$ avait été réservée pour l'entente au volet 1b pour les années financières 2020 à 2023 pour la réalisation de travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux de propriété municipale, mais la

Ainsi, le MCC pourrait aussi bonifier la contribution gouvernementale grâce à une entente au volet 4.2 du PEP.

Étapes à venir

- 1. Approbation de la RAM et signature de l’avis d’intention et des autres documents par le ministre;
- 2. Transmission de l’avis et des autres documents aux intervenants concernés;
- 3. Publication de l’avis d’intention dans un journal local.

Recommandation / Conclusion

Le Ministère poursuivra ses démarches auprès de la ville et le MÉQ afin d’évaluer différents scénarios, notamment financiers, permettant d’assurer la conservation de l’immeuble.

Le Ministère procédera à la transmission des documents signés par le ministre lorsqu’ils seront déposés dans Diapason et que la requête sera approuvée par les autorités.

Messages-clés

S. O.	
Préparée par :	Anne-Sophie Blanchet, avec la collaboration d’Agueda Iturbe--Kennedy, Marie-Élaine Gibeault, Carolynne Laroche et Jean-François Drapeau
Unité administrative :	Direction des politiques, de l’évaluation patrimoniale et de l’architecture
Unités collaboratrices :	Direction des opérations en patrimoine Direction de la Mauricie, Estrie et Centre-du-Québec
Approuvée par :	Bruno Boisvert
Date / mise à jour :	4 juin 2025

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC SAINT-MARC
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au classement de cet immeuble patrimonial :

La vespasienne du parc Saint-Marc, aussi connue sous le nom de
vespasienne du parc Antoine-St-Onge, située sur le terrain connu
et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX
(3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de
Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble, sans le terrain;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du parc Saint-Marc présente un intérêt patrimonial
pour sa valeur historique. L'immeuble évoque notamment la
réponse des milieux municipaux qui, avec l'appui des
gouvernements provincial et fédéral, ont mis sur pied des
programmes de travaux publics pour venir en aide aux chômeurs
pendant la crise économique des années 1930. C'est dans ce
contexte que ce pavillon est construit et aménagé pour servir les
baigneuses et baigneurs du parc Saint-Marc, aujourd'hui le parc
Antoine-St-Onge. La vespasienne illustre également l'émergence
de la piscine comme infrastructure de salubrité publique, de sports
et de loisirs dans les municipalités du Québec. Elle est ainsi un
témoin significatif de la mise en place d'un premier réseau
d'équipements récréatifs et sportifs au service des citoyennes et
citoyens.

La vespasienne du parc Saint-Marc présente aussi un intérêt
patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et
en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un
exemple éloquent du style paquebot (*streamline*), une interprétation
internationale de l'Art déco. Au moment de sa conception, le
pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement
nouveau au Québec. Son concepteur doit alors développer un style
et un langage formel empreints de modernité pour cet édifice
destiné à offrir des commodités sanitaires et des vestiaires aux
personnes fréquentant la piscine publique. La vespasienne du parc

- 2 -

Saint-Marc constitue ainsi un exemple d'une réponse architecturale à des besoins spécifiques à une période donnée. Par ailleurs, peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE la catégorie envisagée pour ce bien est la suivante :

- Catégorie 1: Extérieur exceptionnel;

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

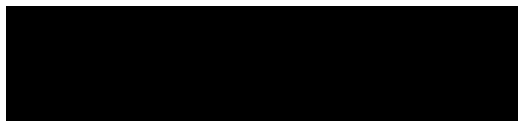
QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au classement de ce bien patrimonial;

QUE si le classement de ce bien se réalise, celui-ci prendra effet à compter de la transmission du présent avis conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de classement, accompagné d'une liste des éléments caractéristiques du bien patrimonial classé, n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la garde, dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

Fait à Québec, ce 12 juin 2025.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 14:25
À: Martin Paré
Cc: Carolyne Laroche
Objet: RE: Question sur annonce / Re: Vespasienne

Allo Martin,

Tu peux aussi informer ta collègue de l'Éducation, sans problème.
 Ma lettre pour Me Anik Dorval vise seulement à faire inscrire l'avis de classement au Registre foncier.
 L'Éducation et la Culture partageons la même DAJ.

Jean-François Drapeau
 Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
 Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 mars 2026 13:11
À : Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>; Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : Question sur annonce / Re: Vespasienne

Merci Jean-François.

Je peux déjà informer ma collègue au ministère de l'Éducation ?
 La lettre est destinée à la DAJ; je ne sais pas comment le lien se fera entre DAJ et la direction qui gère les subventions pour le projet du parc et de la Vespasienne.

Salutations,

Martin Paré
 Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Ministère de la Culture et des Communications
 225, rue Frontenac, bureau 410 100, rue Laviolette, bureau 315
 Sherbrooke (Québec) J1H 1K1 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
 Téléphone : 819 820-3007 x2453 819 371-6001 x2453
 Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

De : Jean-François Drapeau <jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca> de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 mars 2026 11:26

À : Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Vespasienne

Bonjour Carolyne et Martin,

Je vous transmets l'avis de classement de la vespasienne ainsi que les lettres et documents afférents.

Tout a été transmis aujourd'hui. La Ville de Shawinigan devrait recevoir les documents demain.

Je demeure dispo

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 23 avril 2026 06:44
À: Gabrielle Dubois
Objet: TR: Preuves de publication manquantes
Pièces jointes: 8 avril 2026 - L'Hebdo du St-Maurice.pdf

Allo Gabrielle,
 Voici la preuve de la vespasienne pour dépôt dans le dossier de l'ACL stp

Jean-François Drapeau
 Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
 Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Dominic Moussette <Dominic.Moussette@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 avril 2026 14:52
À : Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Preuves de publication manquantes

Je te reviens dès que possible. Le CAG ne m'a envoyé pour l'instant que la preuve de la Vespasienne.
 Je les ai relancés pour qu'ils m'envoient tout.

Dominic Moussette

Conseiller en communication
 Direction des communications
 Ministère de la Culture et des Communications
 1435 Rue de Bleury, 8e étage
 Montréal (Québec) G3A 2H7

Courriel : dominic.moussette@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Jean-François Drapeau <jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca> de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 avril 2026 11:06
À : Dominic Moussette <Dominic.Moussette@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : Preuves de publication manquantes

Bonjour Dominic,

Comme discuté, il me manquerait les preuves de publication dans les journaux / médias des avis suivants :



- ACL de la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge

Merci à l'avance !

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

AVIS PUBLIC

Ministère de la Culture et des Communications

AVIS DE CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE (SHAWINIGAN)

Le ministre de la Culture et des Communications, M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse, en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,

MATHIEU LACOMBE

Québec

ANNONCES CLASSÉES

1 866 637-5236

annoncesclassées@hebdo.com

310 - Divers à vendre

ENSEMBLE d'outils pour travailler le bois marque King, raboteuse 15", collecteur de poussière, entraîneur à rouleau, façonneuse à bois industrielle avec tête de coupe qui comprend 13 jeux de couteaux interchangeable, une dégauchisseuse de 6". Peut vendre l'ensemble ou séparément, 819-523-2808

370 - Matériaux construction

TÔLES à couverture à lambris de couleur/ galvanisés La longueur que vous désirez. 819-221-5429

424 - Astrologie

Découvrez les talents exceptionnels de la voyante Ana. Lectures précises, conseils éclairants, guidance spirituelle et révélations surprenantes. 3 décennies d'expérience. Consultations privées, réponses précises et datées au 514-613-0179

448 - Lavage nettoyage

NETTOYAGE tapis, fauteuil tissu/cuir, -Shampooing intérieur véhicule, à domicile-. 819-719-1672

845 - Prières remerciement

REMERCIEMENTS à Sainte Mère Teresa et au Sacré-Cœur-de-Jésus pour faveur obtenue. R.G.

L'Hebdo
du St-Maurice

Votre journal en ligne dès le mardi à minuit

www.lhebdo.stmaurice.com



Ce triomphe permet aux Pionnières de se qualifier pour le championnat provincial scolaire, qui se déroulera du 10 au 12 avril à Drummondville. (Photo courtoisie)

Pionnières du Rocher

Championnes régionales en basketball

BASKETBALL. L'équipe féminine de basketball cadet de l'école secondaire du Rocher a remporté les honneurs du championnat régional D3 le weekend dernier au Séminaire Sainte-Marie.

Dirigées par les entraîneurs Xavier Ouellet et Priscilla Quesnel, les Pionnières ont offert une performance de haut niveau face à l'Académie des Estacades, une formation qui évoluait en catégorie juvénile cette saison.

Dans un match serré et intense, la victoire s'est jouée dans les derniers instants. L'équipe du Rocher a su faire preuve de sang-froid et de discipline, notamment en défensive, pour finalement l'emporter par la marque de 37 à 30.

Ce triomphe permet aux Pionnières de se qualifier pour le championnat provincial scolaire, qui se déroulera du 10 au 12 avril à Drummondville, plus précisément aux écoles La Poudrière et Marie-Rivier.

L'équipe-école a tenu à souligner la performance et l'engagement des joueuses, qualifiant cette victoire d'exploit remarquable et leur souhaitant bonne chance pour la suite de la compétition.

L'alignement comprend notamment Stéphanie Boisvert (entraîneure cadre du programme LAB), Kaelie Jérôme-Trahan, Zia Blain, Victoria Gervais, Olivia Doré, Annabelle Bédard, Rosalie Gélinas, Madyson Ellefsen, Charlie Dubois, Lily Ouellet et Rosée Lecours.

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 11 mars 2026 09:58
À: INFO-CPCQ/MCC
Objet: Trois nouveaux avis
Pièces jointes: ACL_Vespasienne_signé.pdf; ListeEC_Vespasienne_signé.pdf; MCat-Vespasienne.pdf; [REDACTED]
[REDACTED]

Bonjour,

Je vous transmets les trois nouveaux avis signés par le ministre de la Culture et des Communications concernant les biens suivants :

- [REDACTED]
- Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge (avis de classement, catégorisation, liste des éléments caractéristiques)

Je pourrai transmettre prochainement à Fanny les informations de contexte en lien avec les deux avis d'intention.

Cordialement

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et des Communications

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

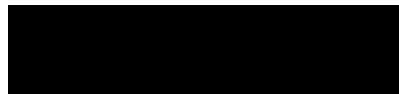
QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Les éléments caractéristiques de la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- sa situation sur un terrain plat, sur lequel se trouvent des arbres matures, à proximité d'une piscine extérieure publique, dans le parc de l'ancien quartier ouvrier Saint-Marc de la ville de Shawinigan;
- le plan cruciforme (composé d'un volume central flanqué d'ailes rectangulaires terminées par une abside semi-circulaire d'un côté et d'une abside à pans coupés de l'autre), les élévations à trois niveaux, dont le dernier disposé en retrait, les toits plats, la saillie du nez de dalle entre le rez-de-chaussée et l'étage, la terrasse couverte surmontée d'un mât du côté du parc, les petites saillies flanquant le volume central du côté de la piscine, la loggia présentant une colonnade ainsi que la marquise arrondie;
- les matériaux, dont l'ossature de béton armé recouverte de crépi blanc, le revêtement de granit des fondations, le métal du garde-corps de la loggia;
- les ouvertures, dont les portes rectangulaires de l'entrée principale, les autres portes rectangulaires, les fenêtres carrées et rectangulaires ainsi que les oculi.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

MOTIFS DE LA CATÉGORISATION

VESPASIENNE DU PARC ANTOINE-ST-ONGE (SHAWINIGAN)

Les motifs à l'appui du choix de la catégorie de ce bien patrimonial sont les suivants :

L'immeuble patrimonial appartient à la catégorie 1 : Extérieur exceptionnel puisque la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge conserve des caractéristiques du style paquebot et témoigne de la mise en place d'un premier réseau d'équipements récréatifs et sportifs au service des citoyennes et citoyens. La majorité de ses composantes contribue à ses valeurs architecturales et historiques. Parmi celles-ci, notons son plan, son élévation, l'articulation de ses volumes, dont l'étage en attique, la forme et la distribution de ses ouvertures, qui évoquent le vocabulaire nautique, ainsi que son revêtement extérieur lisse et blanc. Le traitement des façades de l'immeuble, notamment la présence d'une loggia, témoigne de la qualité architecturale de cet immeuble, et contribuent à son unicité parmi les pavillons de baigneurs qui lui sont contemporains.

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 15:01
À: [REDACTED]
Objet: Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge
Pièces jointes: Lettre_ministre_Vespasienne_signé 7.pdf; ACL_Vespasienne_signé.pdf

[REDACTED]

Je vous transmets une correspondance du ministre de la Culture et des Communications concernant la signature d'un avis de classement pour la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, à Shawinigan.

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et des Communications



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2026



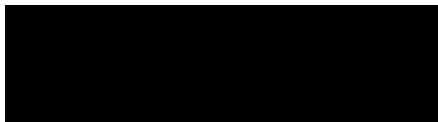
Madame,

Je désire vous informer de ma décision de classer la vespasienne du parc Antoine-St-Onge, à Shawinigan, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis de classement que j'ai signé à cet effet.

Le classement de la vespasienne est désormais inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure de plus au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel, à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous remercie de votre intérêt pour le patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55951

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 15:00
À: 'fshq@histoirequebec.qc.ca'
Objet: Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge
Pièces jointes: Lettre_ministre_Vespasienne_signé 6.pdf; ACL_Vespasienne_signé.pdf

Bonjour M. Vallée,

Je vous transmets une correspondance du ministre de la Culture et des Communications concernant la signature d'un avis de classement pour la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, à Shawinigan.

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et des Communications



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2026

Monsieur Louis Vallée
Président
Fédération Histoire Québec
fshq@histoirequebec.qc.ca

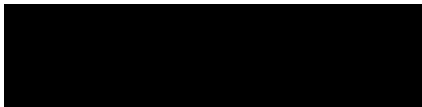
Monsieur le Président,

Je désire vous informer de ma décision de classer la vespasienne du parc Antoine-St-Onge, à Shawinigan, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis de classement que j'ai signé à cet effet.

Le classement de la vespasienne est désormais inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure de plus au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel, à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55951

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 15:00
À: 'info@actionpatrimoine.ca'
Objet: Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge
Pièces jointes: Lettre_ministre_Vespasienne_signé 5.pdf; ACL_Vespasienne_signé.pdf

Bonjour,

Je vous transmets une correspondance du ministre de la Culture et des Communications concernant la signature d'un avis de classement pour la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, à Shawinigan.

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et des Communications



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2026

Monsieur Guy Drouin
Président
Action patrimoine
info@actionpatrimoine.ca

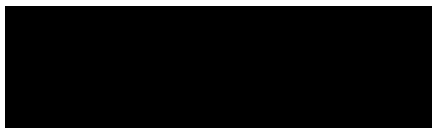
Monsieur le Président,

Je désire vous informer de ma décision de classer la vespasienne du parc Antoine-St-Onge, à Shawinigan, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis de classement que j'ai signé à cet effet.

Le classement de la vespasienne est désormais inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure de plus au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel, à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55951

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 15:00
À: 'info@appartenancemaucicie.ca'
Objet: Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge
Pièces jointes: Lettre_ministre_Vespasienne_signé 4.pdf; ACL_Vespasienne_signé.pdf

Bonjour,

Je vous transmets une correspondance du ministre de la Culture et des Communications concernant la signature d'un avis de classement pour la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, à Shawinigan.

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et des Communications



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2026

Monsieur Mario Lachance
Président
Appartenance Mauricie, société d'histoire régionale
info@appartenancemauricie.ca

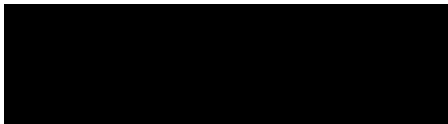
Monsieur le Président,

Je désire vous informer de ma décision de classer la vespasienne du parc Antoine-St-Onge, à Shawinigan, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis de classement que j'ai signé à cet effet.

Le classement de la vespasienne est désormais inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure de plus au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel, à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55951

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 14:59
À: 'ministre@economie.gouv.qc.ca'
Objet: Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge
Pièces jointes: Lettre_ministre_Vespasienne_signé 3.pdf; ACL_Vespasienne_signé.pdf

Bonjour,

Je vous transmets une correspondance du ministre de la Culture et des Communications à l'intention du ministre responsable de la région de la Mauricie concernant la signature d'un avis de classement pour la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, à Shawinigan.

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et des Communications



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2026

Monsieur Jean Boulet
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre du Travail
Ministre responsable de la région de la Mauricie
ministre@economie.gouv.qc.ca

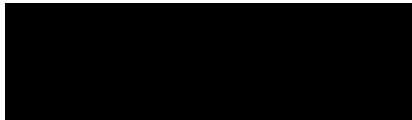
Cher collègue,

Je désire vous informer de ma décision de classer la vespasienne du parc Antoine-St-Onge, à Shawinigan, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis de classement que j'ai signé à cet effet.

Le classement de la vespasienne est désormais inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure de plus au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec un membre du personnel de mon cabinet. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55951

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Ana Ordonez

De: Jean-François Drapeau de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
Envoyé: 10 mars 2026 11:48
À: 'Marie-Louise.Tardif.LASM@assnat.qc.ca'
Objet: Vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge
Pièces jointes: Lettre_ministre_Vespasienne_signé 2.pdf; ACL_Vespasienne_signé.pdf

Bonjour,

Je vous transmets une correspondance du ministre de la Culture et des Communications concernant la signature d'un avis de classement pour la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, à Shawinigan.

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel
Ministère de la Culture et des Communications



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2026

Madame Marie-Louise Tardif
Députée de Lavolette – Saint-Maurice
Marie-Louise.Tardif.LASM@assnat.qc.ca

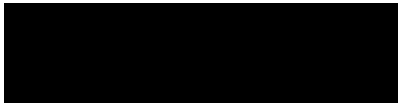
Chère collègue,

Je désire vous informer de ma décision de classer la vespasienne du parc Antoine-St-Onge, à Shawinigan, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis de classement que j'ai signé à cet effet.

Le classement de la vespasienne est désormais inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure de plus au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec un membre du personnel de mon cabinet. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, chère collègue, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55951

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS DE CLASSEMENT
D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC-ANTOINE-ST-ONGE
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine culturel*, il classe ce bien comme immeuble patrimonial :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, située au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan, sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Auparavant connu sous le nom de parc Saint-Marc, celui-ci est aménagé de 1937 à 1940 dans un quartier ouvrier de la ville de Shawinigan. Le parc est doté d'une piscine extérieure publique ainsi que d'un pavillon de services, la vespasienne. Ces aménagements réalisés dans le contexte de la crise économique des années 1930 témoignent des programmes de travaux publics lancés par les milieux municipaux, avec l'appui des gouvernements provincial et fédéral, pour venir en aide aux chômeurs. La vespasienne est en outre l'un des derniers projets d'infrastructure publique entrepris à Shawinigan dans ce contexte particulier. Elle témoigne par ailleurs du phénomène de construction de bains publics dès le début du XIX^e siècle dans les municipalités du Québec. D'abord créées pour des raisons de salubrité publique, ces infrastructures changent de vocation au cours des années et deviennent davantage des lieux destinés aux sports et aux loisirs. La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge illustre l'évolution du bain public vers la piscine communautaire, un équipement récréatif municipal. De telles piscines sont aménagées un peu partout au Québec à partir des années 1930.

La vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un exemple éloquent du style Art déco, et plus particulièrement d'une de ses variantes appelée style paquebot ou *streamline*. Apparu au cours des années 1930, et connaissant son apogée vers 1937, le style paquebot recourt à un langage formel plus moderne. Il se caractérise par des volumes et des lignes évoquant l'ère de la machine et de la vitesse,

- 2 -

en particulier les moyens de transport comme le train, la voiture ou le paquebot. Au moment de sa conception, le pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement nouveau au Québec. Son architecte opte alors pour un style et un langage formel modernes qui s'harmonisent parfaitement avec sa fonction en faisant écho au monde maritime. Le plan cruciforme de la vespasienne, son élévation de trois niveaux dont le dernier est disposé en retrait, ses lignes épurées, ses grandes surfaces blanches, son abside semi-circulaire et celle à pans coupés, ainsi que ses oculi, sont autant d'éléments qui appartiennent à l'architecture de style paquebot. Peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE ce bien appartient à la catégorie suivante :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;

QUE la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce bien patrimonial sont d'intérêt public;

QUE ce classement prend effet à compter du 20 juin 2025, date à laquelle l'avis d'intention de procéder au classement du bien a été transmis;

QUE ce bien sera inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec.

Fait à Québec, ce 6 mars 2026.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture

Québec, le 10 mars 2026

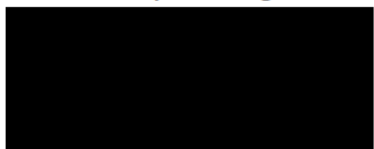
Madame Chantal Doucet
Greffière
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Madame la Greffière,

Je vous transmets l'avis de classement et la liste des éléments caractéristiques de la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge qui ont été signés par le ministre de la Culture et des Communications, conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel, à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, mes salutations distinguées.



Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

p. j.

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture

Québec, le 10 mars 2026

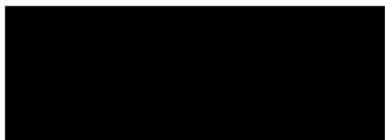
Maître Anik Dorval
Direction des affaires juridiques
Culture et Communications
Éducation et Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Maître,

Je vous transmets l'avis de classement de la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge à Shawinigan qui a été signé par le ministre de la Culture et des Communications pour inscription au registre foncier.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Veuillez agréer, Maître, mes salutations distinguées.



Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

p. j.



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

Québec, le 6 mars 2026

Monsieur Yves Lévesque
Maire
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

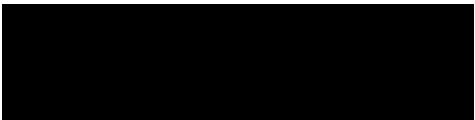
Monsieur le Maire,

Je désire vous informer de ma décision de classer la vespasienne du parc Antoine-St-Onge en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis de classement et la liste des éléments caractéristiques que j'ai signés à cet effet.

Le classement de la vespasienne est désormais inscrit au Registre du patrimoine culturel du Québec et figure de plus au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que vous pouvez consulter au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel, à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 55951

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2310

Montréal
1435, rue De Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-2137

De : [Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture](#)
À : [REDACTED]
Cc : [Bruno Boisvert](#); [Martin Paré](#)
Objet : accusé réception / proposition de classement
Date : 7 mai 2025 09:00:44
Pièces jointes : [AccRec_Vespasienne St-Marc.pdf](#)

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

Bien cordialement,

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337

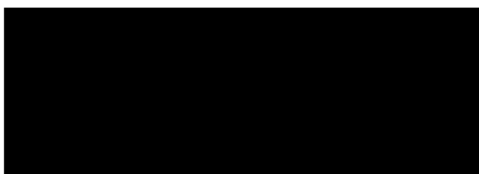
Courriel : dpep@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2025



Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant le classement de la vespasienne du parc Saint-Marc à Shawinigan en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel comme immeuble patrimonial.

Soyez assurée que votre proposition sera analysée avec intérêt et que nous vous tiendrons informée du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec M. Martin Paré, de la Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

De : Jean-François Drapeau pour le compte de Registraire Patrimoine Culturel/MCC
À : [DGP](#)
Cc : [Amélie Blanchette](#); [Jimmy Trottier](#); [Ariane Fortin](#); [Amélie Gagné](#); [Marie Alexandre Girard-Deschênes](#); [Raphaël St-Gelais](#); [Jean Michel Bergeron](#); [Carolyn Laroche](#); [Olivier Thériault](#); [Marie-Laurence Coutaud](#); [Myriam Joannette](#); [Annie Thériault](#); [Annie Boisclair](#); [Mireille La Forge](#); [Hélène Girard](#); [Mathieu Beaudry](#); [Jacinthe Archambault](#); [Pierre-André Corriveau](#); [Geneviève M. Senécal](#); [Isabelle Huppé](#); [Jannick Lachapelle](#); [Sarah-Émilie Plante](#); [Annie Tétreault](#); [Karine Savary](#); [Renée Gagnon](#)
Objet : Nouvel avis d'intention de classement
Date : 23 juin 2025 10:24:36

Bonjour,

Un mot pour vous informer que le ministre de la Culture et des Communications a signé récemment un avis d'intention de classement pour la vespasienne du parc Saint-Marc, à Shawinigan, après avoir pris une ordonnance pour empêcher que ce bâtiment soit dégradé de manière significative.

Vous pouvez consulter cette fiche du RPCQ pour en apprendre davantage sur ce bien :
<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/detail.do?methode=consulter&id=204176&type=bien>

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : [Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture](#)
À : information@shawinigan.ca
Cc : [Bruno Boisvert](#); [Martin Paré](#)
Objet : proposition de classement / vespasienne du parc Saint-Marc
Date : 7 mai 2025 09:02:48
Pièces jointes : [LettreVille_prop_Vespasienne St-Marc.pdf](#)

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe.

Bien cordialement,

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337

Courriel : dpep@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2025

Madame Kim Dumais
Directrice générale
Ville de Shawinigan
information@shawinigan.ca

Madame la Directrice générale,

Nous vous informons par la présente que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a reçu une proposition de classement en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, pour la vespasienne du parc Saint-Marc (2143, boulevard Royal) à Shawinigan. La proposition sera analysée par les experts du Ministère.

Nous souhaitons par ailleurs que l'analyse de ce dossier puisse se faire en toute collégialité avec l'ensemble des parties prenantes, dont la Ville de Shawinigan afin d'établir un portrait le plus juste du bien faisant l'objet d'une proposition de classement. À cet effet, nous vous encourageons à envisager la suspension du processus visant à émettre un permis de démolition.

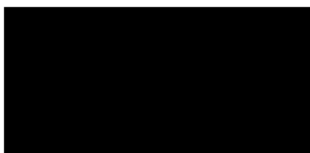
Nous souhaitons pouvoir compter sur votre collaboration dans l'étude de ce dossier. Si la proposition est retenue, un avis d'intention de classement sera émis. Dans le cas contraire, la Ville de Shawinigan sera avisée afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble, tel que le prévoit l'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Nous vous invitons à consulter le site Web Quebec.ca pour plus d'informations sur la *Loi sur le patrimoine culturel*.

... 2

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec M. Martin Paré, de la Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

De : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 mai 2025 13:20

À : Pascale Côté <Pascale.Cote@education.gouv.qc.ca>

Cc : Simon Fortin-Dupuis <simon.fortin-dupuis@mcc.gouv.qc.ca>; Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Enjeu de démolition de la vespasienne du parc Saint-Marc. (Shawinigan)

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca. [Pourquoi c'est important](#)

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour madame Côté,

Le ministère de la Culture et des Communications a reçu un avis public de permis démolition de la ville de Shawinigan pour la vespasienne du parc Saint-Marc. Il s'agit, dans les faits, d'une démolition d'immeuble patrimonial prévue dans le contexte de la réfection de la piscine du parc Antoine-Saint-Onge, pour lequel nous comprenons que la Ville a reçu une subvention du ministère de l'Éducation

via les programmes de Loisir et sport.

Les autorités du Ministère sont préoccupées par la démolition possible de cet immeuble, et souhaitent comprendre les implications de l'aide financière fournie à la Ville de Shawinigan, en particulier les échéanciers et montants convenus. Nous souhaiterions également comprendre si la démolition de l'immeuble est subventionnée par votre programme.

Un retour rapide serait souhaité au vu des courts délais pouvant mener à la démolition de cet immeuble. Je suis disponible par Teams ou au cellulaire (418 576-7230)

Merci et bien cordialement,

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199
Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : [Agueda Iturbe-Kennedy](#)
À : [Carolyne Laroche](#); [Sophie Morin](#)
Objet : RE: Note au dossier / Shawinigan - patrimoine - Vespasienne Parc St Marc
Date : 14 avril 2025 08:11:11

Merci Carolyne,

J'avance la documentation et vous reviens.

Bonne journée,

Agueda Iturbe-Kennedy

Coordonnatrice du Comité d'appui aux dossiers en patrimoine, Ph.D.
 Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
 Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7274
 Courriel : agueda.iturbe-kennedy@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De: Carolyne Laroche
Envoyé: Lundi 14 avril 2025 08:07
À: Sophie Morin; Agueda Iturbe-Kennedy
Objet: TR: Note au dossier / Shawinigan - patrimoine - Vespasienne Parc St Marc

Bonjour à vous deux,

Vous trouverez ci-bas un compte-rendu de mon gestionnaire suivant son appel téléphonique à la DG vendredi dernier.

Je dépose le tout dans le dossier Constellio.

Bonne journée,

Carolyne Laroche

Conseillère en développement culturel - Archéologue

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
 Ministère de la Culture et des Communications
 100, rue Laviolette, bureau 315
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 371-6001, poste 2413

*En télétravail, privilégiez le courriel

Courriel : carolyne.laroche@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De: Martin Paré

Envoyé: Lundi 14 avril 2025 08:00

À: Carolyne Laroche

Cc: Olivier Thériault

Objet: Note au dossier / Shawinigan - patrimoine - Vespasienne Parc St Marc

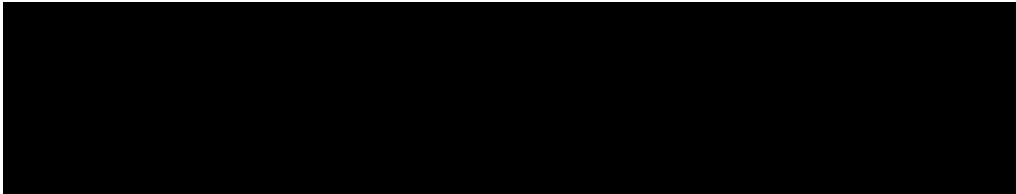
Bonjour Carolyne,

Tel que convenu, quelques notes suite au suivi auprès de la dg, Mme Kim Dumais

- Message laissé à la ville vendredi matin le 11/04, informant que je souhaite parler à la dg au sujet de la vespasienne
- La DG me rappelle en après-midi vendredi
 - Je l'informe que nous transmettrons par courriel une lettre suite à l'avis de consultation publique
 - Cette lettre rappelle que les éléments contributifs à la valeur de ce bâtiment inventorié et que des options autres que la démolition devraient être considérées
 - La dg s'interroge pourquoi nous intervenons juste avant une consultation, alors que le dossier a déjà été évoqué par le passé
 - Je souligne qu'en analysant le bâtiment, de nouveaux éléments significatifs & contributifs à la valeur du bâtiment, outre son architecture, ont été identifiés
 - Je confirme que le bâtiment est inventorié et n'a pas de statut LPC;
 - notre intention est ainsi de porter les éléments identifiés à l'attention de la ville
 - Elle souligne également qu'il n'y a pas d'aide financière au MCC et que nous n'avons pas conclu d'EDC pour 2025.
 - Je rappelle que la ville avait une entente au PSMMPI, et a opté pour retourner les sommes annoncées, et que le PEP serait disponible à terme.
 - La dg indique que ces programmes ne répondent pas au besoin de rénovations des bâtiments patrimoniaux.

Effectivement, ces programmes sont pour la restauration, c'est-à-dire la préservation du patrimoine, et non un programme de rénovation comme Rues Principales

- La restauration est jugée trop coûteuse par la ville qui préfère démolir pour bâtir un bâtiment de service plus modeste.
- J'indique que l'EDC est un autre dossier, mais que nous pouvons tout à fait discuter des projets de la ville à cet égard pour l'année 2026.



- Je rappelle notre disponibilité pour les accompagner dans la préservation du patrimoine.

Salutations,

Martin Paré

Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Ministère de la Culture et des Communications

225, rue Frontenac, bureau 410

Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

Cellulaire : 819 437-9358

Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

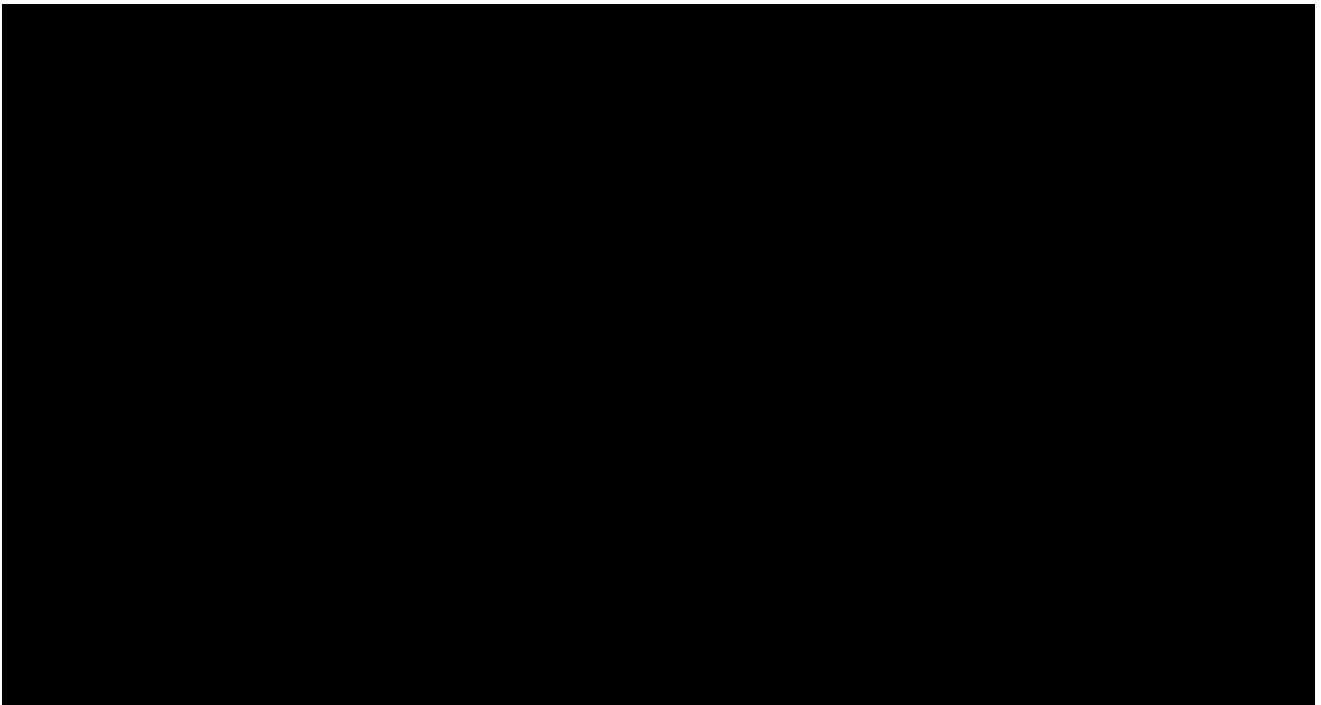
De : [Agueda Iturbe-Kennedy](#)
À : [Bruno Boisvert](#); [Simon Fortin-Dupuis](#)
Objet : TR: Décision du comité de démolition Vespasienne
Date : 15 avril 2025 08:58:32

Salut Bruno,

Le comité de démolition a accepté la demande de permis pour la Vespasienne Saint-Marc. Le permis pourra être émis dans 30 jours, soit au 14 mai 2025 (voir courriel ci-bas).

J'avance rondement pour ce qui a trait à l'évaluation patrimoniale. On pourrait présenter au Comité d'évaluation vers mercredi-jeudi de la semaine prochaine. Quel que soit l'avis du comité, on pourrait aussi prévoir dès à présent une rencontre du comité directeur?

Il y a également la question de la visite dont nous devrions discuter: est-ce qu'on fait une visite à l'intérieur de ce délai de 30 jours ou fait monter une recommandation sans visite?



J'attendrai tes indications pour cheminer dans l'organisation des 4 rencontres (avec la DR, comité d'évaluation, comité directeur et visite),

A.

Agueda Iturbe-Kennedy

Coordonnatrice du Comité d'appui aux dossiers en patrimoine, Ph.D.
Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7274
 Courriel : agueda.iturbe-kennedy@mcc.gouv.qc.ca
 Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De: Carolyne Laroche
Envoyé: Mardi 15 avril 2025 08:36
À: Agueda Iturbe-Kennedy; Sophie Morin
Objet: TR: Décision du comité de démolition

Bonjour à vous deux,

Le comité de démolition a rendu sa décision et a décidé d'aller de l'avant avec la démolition de la Vespasienne.

[Vespasienne du parc Antoine-St-Onge : décision du Comité de démolition - Ville de Shawinigan](#)

Carolyne Laroche

Conseillère en développement culturel - Archéologue

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
 Ministère de la Culture et des Communications
 100, rue Laviolette, bureau 315
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : ~~819 371-6001, poste 2413~~

*En télétravail, privilégiez le courriel

Courriel : carolyne.laroche@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : lundi 14 avril 2025 22:31
À : Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : Olivier Thériault <olivier.theriault@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : Décision du comité de démolition

C'est ici

[Vespasienne du parc Antoine-St-Onge : décision du Comité de démolition - Ville de Shawinigan](#)

Séance publique du Comité de démolition

Il faut respecter la capacité de payer des contribuables

En séance publique cet après-midi, le Comité de démolition de la Ville a donné son accord afin qu'un permis de démolition soit émis pour la vespasienne du parc Antoine-St-Onge.

Reconnaissant la valeur hautement patrimoniale du bâtiment, le Comité indique, du même souffle, que les coûts de restauration dépassent de 34 % l'enveloppe budgétée pour ces travaux.

« Le patrimoine est un sujet qui me tient à cœur et cette décision m'attriste », explique la conseillère du district Almaville et présidente du Comité de démolition, Josette Allard-Gignac.

« Par contre, la gestionnaire en moi doit prendre une décision et mon vote permettra au processus de se poursuivre. Les citoyens ont encore 30 jours pour faire part de leur commentaire. »

« Je suis aussi déçu par ce dénouement », poursuit le conseiller du district et membre du Comité de démolition, Jean-Yves Tremblay. « Des investissements auraient dû être faits par le passé, mais cela n'a pas été le cas. Aujourd'hui, on se retrouve avec une structure de 1939, non chauffée et aujourd'hui mal en point, qui ne répond plus aux normes ni aux attentes des citoyens. Pour ces raisons, d'un point de vue de saine gestion des finances publiques, le Comité de démolition autorise l'octroi d'un permis de démolition. »

Il faut aussi préciser que la construction de la nouvelle piscine est liée au bâtiment de service puisque tout l'équipement de fonctionnement y sera installé. Cet élément a donc été pris en considération afin de permettre aux citoyens de retrouver le plus rapidement possible un site de baignade.

Comme mentionné en séance, un droit de révision de 30 jours s'applique. Toute personne intéressée a jusqu'au 14 mai pour demander une révision de la décision en écrivant au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville : greffe@shawinigan.ca. À la fin de la période, s'il y a eu demande de révision, le conseil municipal évaluera le dossier et prendra une décision finale en séance publique.

Rappelons qu'après vérification auprès du ministère de la Culture et des Communications, le bâtiment n'est pas classé patrimonial.

Shawinigan et son patrimoine bâti

Dans les dernières années, la Ville de Shawinigan a hérité de bâtiments à la suite de cession de terrains ou d'acquisitions à faibles coûts. Les bâtiments acquis de cette façon sont généralement en très mauvais états, donc difficiles à conserver. Cela mène généralement à la démolition, comme ç'a été le cas pour le Roxy.

Toutefois, pour ses propres bâtiments municipaux patrimoniaux, la Ville reconnaît l'importance du patrimoine pour le sentiment d'appartenance des citoyens, l'esthétique et la symbolique. C'est la raison pour laquelle de nombreux investissements ont été faits dans les dernières années pour recycler ou restaurer des bâtiments, comme le démontre le tableau ci-joint :

Bâtiment	Année de rénovation	Investissement (\$)
-----------------	--------------------------------	--------------------------------

Aqueduc municipal (réservoir Grand-Mère)	2024	680 000
Station de pompage de l'avenue des Hêtres	2024	347 000
Hôtel de ville	2024	250 000
Centre communautaire Bruno-Rivard	2021	547 000
Ancien hôtel de ville de Shawinigan-Sud	2021	53 000
Centre communautaire Saint-Jean-des-Piles	2021	50 000
Centre communautaire Odilon-Sauvageau	2017	137 000
Caserne Saint-Marc	2015	4,7 M
Vespasienne du parc Saint-Maurice	2013	570 000
Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan	2012	4 M
Maison de la culture Francis-Brisson	2012	4 M

La Ville met également à la disposition des citoyens un [programme de mise en valeur des bâtiments patrimoniaux \(règlement SH-567\)](#). Ce programme prévoit une aide financière aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux visés dans l'inventaire du patrimoine bâti. Finalement, il faut aussi mentionner que plusieurs autres bâtiments à caractère patrimonial ont été restaurés dans les dernières années à Shawinigan, qu'on pense à l'ancien aréna Jacques-Plantes, au Shawinigan High School, à la Coopérative Le Rocher de Grand-Mère ou à Espace Shawinigan.

Salutations,

Martin Paré

Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Ministère de la Culture et des Communications

225, rue Frontenac, bureau 410

Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

Cellulaire : 819 437-9358

Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

De : [Simon Fortin-Dupuis](#)
À : [Anne-Sophie Blanchet](#)
Cc : [Bruno Boisvert](#); [Jean-François Drapeau](#); [Agueda Iturbe-Kennedy](#)
Objet : Vespasienne - Ordonnance
Date : 15 mai 2025 16:27:47
Pièces jointes : [Outlook-nc1cqhep.png](#)
[Outlook-uun1p3hp.png](#)
[Outlook-rbvint5f.png](#)
[Outlook-mncplhrh.png](#)
[OrdonnanceVespasienne_2025-05-15.pdf](#)

Bonjour,

L'ordonnance signée pour transmission comme convenu.

Merci beaucoup,

Bonne journée,

Simon Fortin-Dupuis

Adjoint exécutif et conseiller aux archives

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418-380-2337 #7417

Courriel : simon.fortin-dupuis@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/culture-communications>

Suivez-nous





N° : 2025-001

Québec, le 15 mai 2025

À : **VILLE DE SHAWINIGAN**,
 personne morale de droit public légalement
 constituée, ayant son siège au 550, avenue
 de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan (Québec),
 G9N 6V3, de même qu'à son conseil
 municipal, ses dirigeants, ses employés, ses
 préposés et ses mandataires.

DE : **MINISTRE DE LA CULTURE
 ET DES COMMUNICATIONS**

ORDONNANCE

(article 76 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, chapitre P-9.002)

- ATTENDU QUE** la Ville de Shawinigan est propriétaire de la vespasienne du parc Saint-Marc, aussi connue sous le nom de vespasienne du parc Antoine-St-Onge, un immeuble sis au 2143, boulevard Royal, dans la ville de Shawinigan;
- ATTENDU QUE** cet immeuble est situé sur le terrain connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan;
- ATTENDU QUE** cet immeuble est susceptible de présenter une valeur patrimoniale, notamment pour son intérêt architectural et historique;
- ATTENDU QUE** cet immeuble érigé en 1939 et en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron constitue un exemple éloquent du style paquebot (streamline), une interprétation internationale de l'Art déco;
- ATTENDU QUE** cet immeuble est un témoin des programmes de travaux publics mis en œuvre par les gouvernements pour venir en aide aux chômeurs pendant la crise économique des années 1930, et qu'il illustre aussi l'émergence de la piscine comme infrastructure de salubrité publique, de sports et de loisirs, au cours de la même période;

ATTENDU QUE cet immeuble a été peu modifié depuis sa construction et semble présenter un état d'authenticité remarquable;

ATTENDU QUE je suis d'avis qu'il existe une menace réelle ou appréhendée que cet immeuble soit dégradé de manière non négligeable, en ce qu'il a été porté à mon attention que la Ville de Shawinigan entend procéder à la démolition de cet immeuble;

ATTENDU QU' il y a un contexte d'urgence et qu'il y a lieu d'éviter que soit causé un préjudice irréparable par la démolition de cet immeuble et que, de ce fait, je ne suis pas tenu de vous notifier, en application de l'article 76 de la Loi sur le patrimoine culturel, un préavis de la présente ordonnance.

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE ET EN VERTU DES POUVOIRS QUI ME SONT CONFÉRÉS PAR L'ARTICLE 76 DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL, J'ORDONNE :

À LA VILLE DE SHAWINIGAN, INCLUANT SON CONSEIL MUNICIPAL, SES DIRIGEANTS, SES EMPLOYÉS, SES PRÉPOSÉS ET SES MANDATAIRES ET CE, DÈS LA SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE ET POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE (30) JOURS :

- **DE NE PAS ENTREPRENDRE** de travaux visant l'altération ou la démolition en tout ou en partie du bâtiment ci-haut nommé Vespasienne Saint-Marc sis sur le lot 3 461 856 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan.

PRENEZ AVIS que vous pouvez me communiquer vos observations et documents dans les dix (10) jours suivant la signification de cette ordonnance, à l'attention de :

Monsieur Jean-Jacques Adjizian
 Directeur général
 Direction générale du patrimoine
 Ministère de la Culture et des Communications
 225, Grande Allée Est
 Québec (Québec) G1R 5G5
 Téléphone : 418 380-2352
 Courriel : jean-jacques.adjizian@mcc.gouv.qc.ca

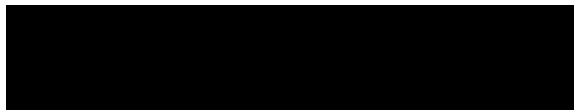
Le cas échéant, après une analyse de vos observations et documents, je pourrais réviser la présente ordonnance.

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de procéder à l'exécution, dans le délai imparti, des mesures ordonnées en vertu de la présente ordonnance, sur demande de ma part, la Cour supérieure peut m'autoriser à faire exécuter ces mesures. Dans un tel cas, le coût de leur exécution encouru constitue une créance prioritaire sur le bien, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 4^o de l'article 2651 du Code civil; ce coût est garanti par une hypothèque légale sur le bien.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, toute personne intéressée peut demander à un juge de la Cour supérieure l'annulation de l'ordonnance ou d'en écarter la durée. De plus, à ma demande, un juge de cette cour peut aussi, en plus d'enjoindre à une personne de se conformer à la présente ordonnance, la prolonger, la reconduire ou la rendre permanente, s'il considère que le bien en cause est l'objet d'une menace sérieuse et s'il est d'avis que l'ordonnance du ministre est appropriée. Le juge peut aussi apporter à cette ordonnance toute modification qui lui apparaît raisonnable dans les circonstances.

ENFIN, PRENEZ AVIS qu'en vertu de l'article 185 de la Loi sur le patrimoine culturel, toute personne nommée ou désignée dans la présente ordonnance ou dans une décision rendue par la Cour supérieure en lien avec la présente ordonnance qui la transgresse ou refuse d'y obéir, de même que toute personne non désignée qui y contrevient sciemment, se rend coupable d'un outrage au tribunal. Cette personne peut, selon la procédure prévue aux articles 57 et 62 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01), être condamnée par le tribunal compétent à une amende avec ou sans emprisonnement pour une durée d'au plus un an. L'amende dont est passible cette personne est, s'il s'agit d'une personne physique, d'un moins 2 000 \$ et d'au plus 100 000 \$ et, s'il s'agit d'une personne morale, d'au moins 6 000 \$ et d'au plus 200 000 \$.

Le ministre de la Culture et des
Communications,



MATHIEU LACOMBE

De : [Agueda Iturbe-Kennedy](#)
À : dcossette@shawinigan.ca
Cc : [Carolyne Laroche](#)
Objet : Visite vespasienne MCC - plans et devis
Date : 20 mai 2025 09:12:03

Bonjour M. Cossette,

En prévision de la visite de la vespasienne Saint-Marc, je voulais simplement confirmer que vous serez en mesure de nous communiquer les plans et devis.

Je peux vous retrouver à l'hôtel de ville avant la visite si jamais ça peut faciliter le partage des documents.

Bien cordialement,

Agueda Iturbe-Kennedy



Outlook

RE: Proposition de classement - vespasienne du parc Saint-Marc

De Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>**Date** Lun 2025-05-05 09:36**À** Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>; Agueda Iturbe Kennedy <Agueda.IturbeKennedy@mcc.gouv.qc.ca>**Cc** Simon Fortin Dupuis <simon.fortin_dupuis@mcc.gouv.qc.ca>; Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>; Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>

Non, pas pour l'instant. On envoie la lettre.

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199

Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.caSite Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>**Envoyé** : 5 mai 2025 09:34**À** : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>; Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>**Cc** : Simon Fortin-Dupuis <simon.fortin-dupuis@mcc.gouv.qc.ca>; Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>; Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>**Objet** : RE: Proposition de classement - vespasienne du parc Saint-Marc

Bonjour Bruno,

La DR a-t-elle une action à poser suite à la proposition ?

De mon côté, je revérifie mais je ne semble pas avoir eu de retour de la dg au sujet de leur intention sur les sondages recommandés par les ingénieurs.

Salutations,

Martin Paré

Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Ministère de la Culture et des Communications
225, rue Frontenac, bureau 410
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
Cellulaire : 819 437-9358
Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

De : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 mai 2025 09:07

À : Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>; Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Simon Fortin-Dupuis <simon.fortin-dupuis@mcc.gouv.qc.ca>; Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>; Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Proposition de classement - vespasienne du parc Saint-Marc

Super, merci.

On transmet la lettre à la ville dès que possible svp.

Bruno Boisvert

Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7199

Courriel : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Agueda Iturbe-Kennedy <Agueda.Iturbe-Kennedy@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 mai 2025 08:18

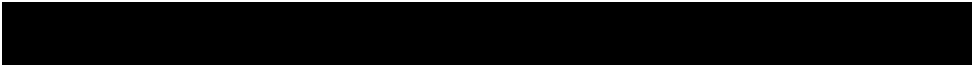
À : Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>; Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Simon Fortin-Dupuis <simon.fortin-dupuis@mcc.gouv.qc.ca>; Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>; Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Proposition de classement - vespasienne du parc Saint-Marc

Bonjour,

Nous avons reçu une proposition de classement pour la vespasienne du parc Saint-Marc vendredi soir.
Je joins le document en pj.

La proposition émane de 

Je prépare les lettres accusant réception et informant la Ville de la réception de cette proposition et vous les soumetts pour ajustement tantôt ou tôt demain.

À suivre,

Agueda Iturbe-Kennedy

Coordonnatrice du Comité d'appui aux dossiers en patrimoine, Ph.D.
Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R C
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7274

Courriel : agueda.iturbe.kennedy@mcc.gouv.qc.ca



Avis de classement et lettre / Vespasienne

De Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Date Mar 2026-03-10 14:47

À Dumais, Kim <kdumais@shawinigan.ca>

Cc Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

 4 pièces jointes (492 ko)

ACL_Vespasienne_signé.pdf; ListeEC_Vespasienne_signé.pdf; MCat-Vespasienne.pdf; Vespasienne_Lettre maire.pdf;

Bonjour Mme Dumais,

tel que convenu, voici les documents qui ont été transmis par courrier aujourd'hui.

N'hésitez pas à nous contacter. Notez que je serai en rencontre de 1530 à 1600 aujourd'hui.

Salutations,

Martin Paré

Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Ministère de la Culture et des Communications

225, rue Frontenac, bureau 410

100, rue Laviolette, bureau 315

Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 820-3007 x2453

819 371-6001 x2453

Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

De : Jean-François Drapeau <jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca> de la part de Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 mars 2026 11:26

À : Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Vespasienne

Bonjour Carolyne et Martin,

Je vous transmets l'avis de classement de la vespasienne ainsi que les lettres et documents afférents.

Tout a été transmis aujourd'hui. La Ville de Shawinigan devrait recevoir les documents demain.

Je demeure dispo

Cordialement,

Jean-François Drapeau
Registraire du patrimoine culturel

Direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2337, poste 7294
Courriel : jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Outlook

Re: Rappels suite à une chronique dans Le Nouvelliste– vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge

De Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>**Date** Jeu 2026-02-12 16:46**À** Dumais, Kim <kdumais@shawinigan.ca>

Bonjour Mme Dumais,

merci pour le suivi. Nous souhaitons nous assurer de clarifier toute ambiguïté sur les échéances des avis d'intention.

Appelez moi quand vous avez un moment pour que nous échangions sur la proposition au Programme des ententes en patrimoine.

Salutations,

Martin Paré

Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec**Ministère de la Culture et des Communications**

225, rue Frontenac, bureau 410

100, rue Laviolette, bureau 315

Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 820-3007 x2453

819 371-6001 x2453

Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

De : Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 février 2026 16:29

À : Dumais, Kim <kdumais@shawinigan.ca>

Cc : Carolyne Laroche <Carolyne.Laroche@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Rappels suite à une chronique dans Le Nouvelliste– vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Madame Dumais,

Nous avons pris connaissance de la chronique dans *Le Nouvelliste* (ci-joint) faisant état de réflexions quant à des développements d'envergure pour le secteur du parc Antoine-St-Onge. Le chroniqueur Sébastien Houle indique également que dans l'éventualité où l'avis d'intention de classement arrivait à échéance, la Ville pourrait disposer à son gré du bâtiment.

Nous souhaitons vous rappeler les obligations de la Ville à l'égard de la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge, sous avis d'intention de classement depuis le 20 juin 2025. Comme mentionné dans nos échanges antérieurs, l'avis d'intention de classement entraîne l'application des dispositions prévues à la Loi sur le patrimoine culturel (LPC, art. 34). À ce titre, la Ville, en tant que propriétaire, doit assurer la préservation du bien et prévenir toute dégradation. Ainsi, toute intervention susceptible de modifier l'état ou l'apparence de l'immeuble doit faire l'objet d'une autorisation du ministre.

L'avis d'intention de classement est valide pour une durée maximale d'un an. Le ministre, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ), peut signer un avis de classement ou le proroger d'une année additionnelle.

Dans ce contexte, nous vous invitons à communiquer avec nous en amont de toute modification substantielle au projet concernant la vespasienne du Parc-Antoine-St-Onge.

Nous demeurons disponibles pour accompagner la ville avec les autorisations requises pour mettre en œuvre le projet de restauration. N'hésitez pas à nous interpeller avant un dépôt des demandes d'autorisation en bonne et due forme.

Nous vous remercions de votre collaboration et demeurons disponibles pour échanger au besoin.

Cordialement,

Martin Paré

Directeur

75

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Ministère de la Culture et des Communications

225, rue Frontenac, bureau 410

100, rue Laviolette, bureau 315

Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 820-3007 x2453

819 371-6001 x2453

Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca



Outlook

Vespasienne du parc Saint-Marc

De Anne Sophie Blanchet <anne.sophie.blanchet@mcc.gouv.qc.ca>
de la part de
Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Date Mar 2025-06-17 13:14

À info@appartenancemauricie.ca <info@appartenancemauricie.ca>

Cc Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

 2 pièces jointes (340 ko)

Lettres Ministre_Vespasienne-7.pdf; AICL-Vespasienne Saint-Marc.pdf;

Monsieur le Président,

Je vous invite à prendre connaissance de la lettre et de l'avis ci-joints en lien avec la vespasienne du parc Saint-Marc.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, en CC du présent courriel.

Cordialement,

Anne-Sophie Blanchet
[Registraire suppléante du patrimoine culturel](#)
Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5



Outlook

Vespasienne du parc Saint-Marc

De Anne Sophie Blanchet <anne.sophie.blanchet@mcc.gouv.qc.ca>
de la part de
Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Date Mar 2025-06-17 13:13

À [REDACTED]

Cc Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

 2 pièces jointes (340 ko)

Lettres Ministre_Vespasienne2.pdf; AICL-Vespasienne Saint-Marc.pdf;

Madame,

Je vous invite à prendre connaissance de la lettre et de l'avis ci-joints en lien avec la vespasienne du parc Saint-Marc.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, en CC du présent courriel.

Cordialement,

Anne-Sophie Blanchet
[Registraire suppléante du patrimoine culturel](#)
Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5



Vespasienne du Parc-Saint-Marc

De Anne Sophie Blanchet <anne.sophie.blanchet@mcc.gouv.qc.ca>
de la part de
Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Date Mar 2025-06-17 13:12

À info@actionpatrimoine.ca <info@actionpatrimoine.ca>

Cc Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

 2 pièces jointes (339 ko)

AICL-Vespasienne Saint-Marc.pdf; Lettres Ministre_Vespasienne-1.pdf;

Monsieur le Président,

Je vous invite à prendre connaissance de la lettre et de l'avis ci-joints en lien avec la vespasienne du parc Saint-Marc.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, en CC du présent courriel.

Cordialement,

Anne-Sophie Blanchet
[Registraire suppléante du patrimoine culturel](#)
Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5



RE: Suivi

De Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Date Lun 2025-08-18 15:22

À Dumais, Kim <kdumais@shawinigan.ca>

Cc Bruno Boisvert <bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca>; Jean-François Drapeau <jean-francois.drapeau@mcc.gouv.qc.ca>

Bonjour Mme Dumais,

Pour la demande de rencontre avec le Ministre, je vous invite à faire un suivi directement auprès du Cabinet, par courriel (ministre@mcc.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 380-2310.

En ce qui a trait à la demande de révision de l'avis d'intention de classement, la correspondance de la ville informait bien le ministre de votre demande et des motifs à l'appui.

Je vous recommande, si ce n'est déjà fait, de transmettre également vos préoccupations au Conseil du patrimoine culturel du Québec, instance nommée dans l'avis d'intention de classement.

Vous pouvez les joindre ici : [Nous joindre - CPCQ - Conseil du Patrimoine Culturel du Québec](#)

Le Ministre prendra avis auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec avant de décider s'il procède avec un classement, auquel cas un avis de classement est publié dans un délai de 90 jours à 1 an après la transmission de l'avis d'intention.

Salutations,

Martin Paré

Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Ministère de la Culture et des Communications

225, rue Frontenac, bureau 410

Sherbrooke (Québec) J1H 1K1

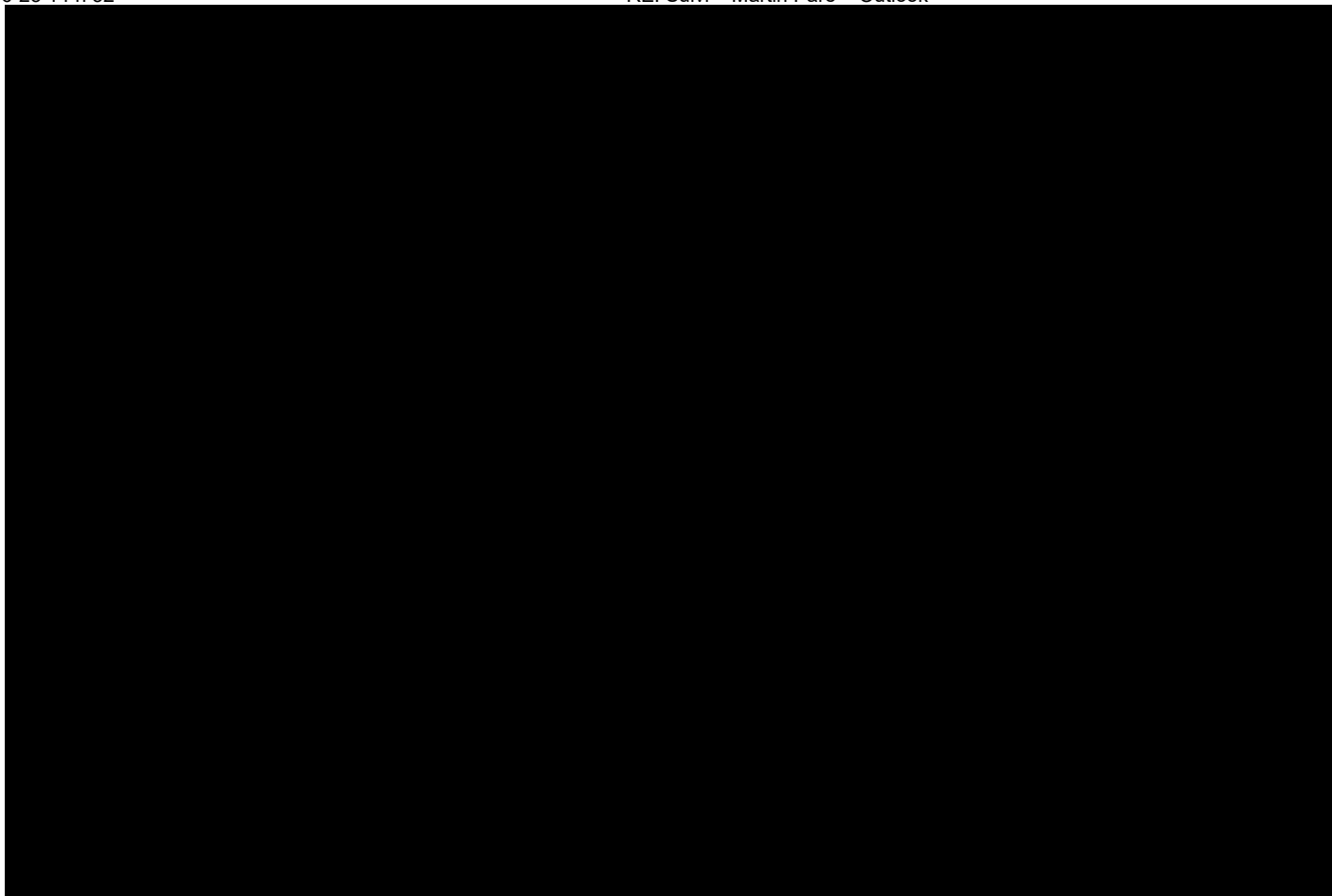
Téléphone : 819 820-3007 x2453

Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

100, rue Laviolette, bureau 315

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

819 371-6001 x2453



Olivier Thériault

De: Martin Paré
Envoyé: 17 juin 2025 13:43
À: Dumais, Kim
Cc: Registraire Patrimoine Culturel/MCC; Carolyne Laroche; Olivier Thériault; Bruno Boisvert
Objet: TR: Vespasienne du parc Saint-Marc
Pièces jointes: Lettres Ministre_Vespasienne1.pdf; AICL-Vespasienne Saint-Marc.pdf

Bonjour Mme Dumais,

Tel que convenu ce matin, voici la correspondance transmise au maire ce matin.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question. Nous pourrions aussi tenir une rencontre entre nos équipes au sujet du processus d'avis d'intention de classement.

Salutations,

Martin Paré

Directeur

Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Ministère de la Culture et des Communications

225, rue Frontenac, bureau 410 100, rue Laviolette, bureau 315
 Sherbrooke (Québec) J1H 1K1 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
 Téléphone : 819 820-3007 x2453 819 371-6001 x2453
 Courriel : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

De : Anne-Sophie Blanchet <anne-sophie.blanchet@mcc.gouv.qc.ca> **De la part de** Registraire Patrimoine Culturel/MCC

Envoyé : 17 juin 2025 13:07

À : cabinetdumaire@shawinigan.ca

Cc : information@shawinigan.ca; Martin Paré <martin.pare@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Vespasienne du parc Saint-Marc

Monsieur le Maire,

Je vous invite à prendre connaissance de la lettre et de l'avis ci-joints en lien avec la vespasienne du parc Saint-Marc. Veuillez également noter que ces documents vous seront transmis par la poste.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel, à l'adresse suivante : martin.pare@mmc.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Anne-Sophie Blanchet

Registraire suppléante du patrimoine culturel

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**VESPASIENNE DU PARC SAINT-MARC
(SHAWINIGAN)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au classement de cet immeuble patrimonial :

La vespasienne du parc Saint-Marc, aussi connue sous le nom de
vespasienne du parc Antoine-St-Onge, située sur le terrain connu
et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT
SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX
(3 461 856) du cadastre du Québec, circonscription foncière de
Shawinigan.

La protection vise l'extérieur de l'immeuble, sans le terrain;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La vespasienne du parc Saint-Marc présente un intérêt patrimonial
pour sa valeur historique. L'immeuble évoque notamment la
réponse des milieux municipaux qui, avec l'appui des
gouvernements provincial et fédéral, ont mis sur pied des
programmes de travaux publics pour venir en aide aux chômeurs
pendant la crise économique des années 1930. C'est dans ce
contexte que ce pavillon est construit et aménagé pour servir les
baigneuses et baigneurs du parc Saint-Marc, aujourd'hui le parc
Antoine-St-Onge. La vespasienne illustre également l'émergence
de la piscine comme infrastructure de salubrité publique, de sports
et de loisirs dans les municipalités du Québec. Elle est ainsi un
témoin significatif de la mise en place d'un premier réseau
d'équipements récréatifs et sportifs au service des citoyennes et
citoyens.

La vespasienne du parc Saint-Marc présente aussi un intérêt
patrimonial pour sa valeur architecturale. Érigée en 1939 et
en 1940 selon les plans de l'architecte Jules Caron, elle est un
exemple éloquent du style paquebot (*streamline*), une interprétation
internationale de l'Art déco. Au moment de sa conception, le
pavillon des baigneurs est un type de bâtiment relativement
nouveau au Québec. Son concepteur doit alors développer un style
et un langage formel empreints de modernité pour cet édifice
destiné à offrir des commodités sanitaires et des vestiaires aux
personnes fréquentant la piscine publique. La vespasienne du parc

- 2 -

Saint-Marc constitue ainsi un exemple d'une réponse architecturale à des besoins spécifiques à une période donnée. Par ailleurs, peu modifié depuis sa construction, l'immeuble présente un état d'authenticité remarquable.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE la catégorie envisagée pour ce bien est la suivante :

- Catégorie 1: Extérieur exceptionnel;

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

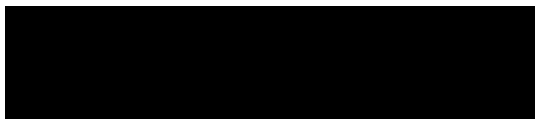
QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au classement de ce bien patrimonial;

QUE si le classement de ce bien se réalise, celui-ci prendra effet à compter de la transmission du présent avis conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de classement, accompagné d'une liste des éléments caractéristiques du bien patrimonial classé, n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la garde, dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

Fait à Québec, ce 12 juin 2025.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Jeunesse
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

Québec, le 12 juin 2025

Monsieur Michel Angers
Maire
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Monsieur le Maire,

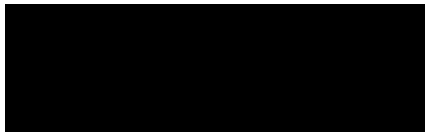
Je désire vous informer de mon intention de classer la vespasienne du parc Saint-Marc en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention que j'ai signé à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ce projet de classement. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de cet avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai procéder au classement de ce bien patrimonial à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de cet avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission, ou deux ans s'il y a prorogation de cet avis. Pendant toute la période de validité de l'avis d'intention, toute personne doit respecter les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel relatives aux biens patrimoniaux classés, lesquelles s'appliquent à l'égard du bien désigné dans le présent avis d'intention.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : martin.pare@mmc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54461

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2310
Télécopieur : 418 380-2311
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
1435, rue De Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-2137
Télécopieur : 514 873-0980



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2025

Madame Kim Dumais
Directrice générale
Ville de Shawinigan
information@shawinigan.ca

Madame la Directrice générale,

Nous vous informons par la présente que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a reçu une proposition de classement en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, pour la vespasienne du parc Saint-Marc (2143, boulevard Royal) à Shawinigan. La proposition sera analysée par les experts du Ministère.

Nous souhaitons par ailleurs que l'analyse de ce dossier puisse se faire en toute collégialité avec l'ensemble des parties prenantes, dont la Ville de Shawinigan afin d'établir un portrait le plus juste du bien faisant l'objet d'une proposition de classement. À cet effet, nous vous encourageons à envisager la suspension du processus visant à émettre un permis de démolition.

Nous souhaitons pouvoir compter sur votre collaboration dans l'étude de ce dossier. Si la proposition est retenue, un avis d'intention de classement sera émis. Dans le cas contraire, la Ville de Shawinigan sera avisée afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble, tel que le prévoit l'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Nous vous invitons à consulter le site Web Quebec.ca pour plus d'informations sur la *Loi sur le patrimoine culturel*.

... 2

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec M. Martin Paré, de la Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : martin.pare@mcc.gouv.qc.ca

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Martin Paré, directeur de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec